

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Délibération n° 2026/04A/08

Date de la
convocation :
9 AVRIL 2026

La séance débute à
18h00
et se termine à 18h 50

Acte exécutoire à
compter du :
24 AVRIL 2026

Affichée en Mairie
le :
24 AVRIL 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 25

Étaient présent(e)s (25)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MACAIGNE Christèle
M. Vincent MARRELLA
M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita

Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme BALZER Lise
Mme DA ROCHA Maria
M. IAFRATE Michel
M. PELTIER Xavier
M. PARRA Victor

Mme SCHAEGIS Lydia
M. BOUILLAGUET Clément
M. DOLBEAU Jonathan
Mme DEMIR Selma
Mme GATTO Josiane
Mme NAPOLI Rose-Marie
M. VILLA Victor
M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (3)

Mme MUHLMANN Aude procuration à Mme Veronica WAGNER.

Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Charles RISSER.

M. BARBARAS Pascal procuration à M. Joël DUMON.

Étaient absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme KRAOUCHE Bakhta

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

8. Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025 de la ville de Rombas.

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire à compter de l'exercice 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et adopter le CFU à compter de la gestion 2025. Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2025, fait ressortir les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 375 000,00	22 306 935,76	30 681 935,76
	Recettes réalisées	11 436 043,86	18 533 672,06	29 969 715,92
	Restes à réaliser	747 663,28		747 663,28
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	8 375 000,00	22 306 935,76	30 681 935,76
	Dépenses réalisées	5 460 466,77	19 298 574,47	24 759 041,24
	Restes à réaliser	1 479 358,50		1 479 358,50
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 975 577,09	-764 902,41	5 210 674,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-619 803,60	4 034 388,05	3 414 584,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	5 355 773,49	3 269 485,64	8 625 259,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-731 695,22		-731 695,22
Résultat cumulé	Excédent/déficit	4 624 078,27	3 269 485,64	7 893 563,91

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**approuver**, sous la Présidence du 1er Adjoint au Maire, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé conjointement par le Maire et le comptable public, tel que présenté ci-dessus (le Maire se retirera au moment du vote comme stipulé dans l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte financier unique et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE le Compte financier unique pour 2025 dressé conjointement entre le Maire et le comptable public (M. le Maire n'a pas pris part au vote).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 avril 2026.

Le Maire,




Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,


Selma DEMIR.